



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2023

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE n° DEL 2023-22

Nature de l'acte :
7.10 - Actes financiers divers

Conseillers municipaux
En exercice : 10
Présents : 08
Votants : 09

Le 25/10/2023 à 19h45, les membres du conseil municipal de la commune de Belleydoux convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 17/10/2023, se sont réunis en session ordinaire, dans les locaux de la mairie, 412 route de la Fauconnière, sous la présidence de M. Pascal COURTOIS, Maire.

Présents : CAMPION Yves, COURTOIS Pascal, DROMARD Jean-Marie, FOUCHER Sandrine, MAIRE Lucien, MATHIEU-ZAKI Maryline, PANSARD Frédéric, PONCET Sandrine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de dix membres.

Procuration : MATHIEU Christophe (procuration à MATHIEU-ZAKI Maryline)

Absents excusés : FISCHER Julie, MATHIEU Christophe

Secrétaire de séance : PANSARD Frédéric

02 – CONVENTION D'INTERVENTION DES SERVICES TECHNIQUES

Tarifs et conditions pour les espaces verts et le déneigement sur les terrains attenants au bâtiment situé 112 route de la Fauconnière

Monsieur Pascal COURTOIS, Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une commune peut, au titre de l'article L.2331-2 du CGCT relatif aux recettes non fiscales des communes, établir des redevances pour services rendus, même sans qu'un texte de loi ou un règlement ne l'ait prévu.

Pour mémoire, une délibération a été prise lors du conseil municipal du 26/08/2020 autorisant Monsieur le Maire à signer une convention entre la commune de Belleydoux et la SEMCODA, propriétaire du bâtiment situé 112 route de la Fauconnière, pour l'intervention des services techniques autour du bâtiment concernant l'entretien des espaces verts pour une durée d'un an à partir du 1^{er} janvier 2020.

L'établissement d'une nouvelle délibération est donc nécessaire afin de pouvoir facturer à la SEMCODA les interventions des services techniques concernant l'entretien des espaces verts et du déneigement sur les terrains attenants au bâtiment situé 112 route de la Fauconnière pour les années à venir.

Après lecture de la convention annexée à la délibération,

Le conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver la convention d'intervention des services techniques pour l'entretien des espaces verts et du déneigement sur les terrains attenants au bâtiment situé 112 route de la Fauconnière avec la société SEMCODA.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération

Les signatures suivent au registre

Le Maire,



Pascal COURTOIS

Nomenclature télétransmission :

7.10 - Actes financiers divers

Mesures de publicité :

- Télétransmis le 27/10/2023
- Affichée le 27/10/2023
- Certifiée exécutoire le 27/10/2023.

Le Maire

A blue ink handwritten signature of Pascal Courtois.

Pascal COURTOIS

Acte à classer

DEL2023-22

1 **2** **3** **4**
En préparation En attente retour > AR reçu < Classé
Préfecture

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-10-27T10-42-22.00 (MI248488674)

Identifiant unique de l'acte : 001-210100350-20231025-DEL2023-22-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : CONVENTION INTERVENTION DES SERVICES TECHNIQUES ET TARIFS
ET CONDITIONS AVEC LA SOCIETE SEMCODA

Date de décision : 25/10/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DEL 2023-22 - SEMCODA-convention interventions services techniques pour espaces verts et déneigement.PDF](#) Multicanal : Non

Pièces jointes :

[PJ-DEL 2023-22 - SEMCODA-convention interventions services techniques pour espaces verts et déneigement.PDF](#)

Type PJ : 73_CO - Projet de contrat avec l'organisme retenu



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 27/10/23 à 10:42

Par COURTOIS Pascal

Transmis

Date 27/10/23 à 10:42

Par COURTOIS Pascal

Accusé de réception

Date 27/10/23 à 10:48

